

# LA NATURE A CEYRAT, ENTRE FAILLE DE LIMAGNE ET COTEAUX SECS

Zoom sur les propriétés publiques



## LE PARTENARIAT

# CEN AUVERGNE - CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Le CEN Auvergne a proposé à la Métropole de **mieux faire connaître aux communes les enjeux de biodiversité de leur territoire et de les sensibiliser sur les actions à mener** sur leurs propriétés foncières. Le CEN Auvergne a donc mené un travail de croisement des données d'espaces de biodiversité avec les parcelles communales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

### QUELLES MAÎTRISES FONCIÈRES PUBLIQUES ?

Type de propriétés prises en compte : propriétés communales, collectives et apparentées (sectionales, CCAS...); propriétés de Clermont Auvergne Métropole; EPFSMAF (Etablissement public foncier) ; Conseil départemental du Puy-de-Dôme, État, Région. Autres propriétés publiques ou parapubliques : CHRU, aviation civile, INRA, Université, police, CCI ...

### QUELS SITES À ENJEUX ?

Un travail de synthèse des données existantes a été effectué en compilant les données présentes au CEN Auvergne, éventuellement réorganisées et restructurées, les données publiques de la DREAL et de Clermont Auvergne Métropole, les données bibliographiques, les données disponibles sur le serveur du CRAIG, les données de partenaires techniques (LPO, UNIVEGE, Observatoire de la biodiversité métropolitaine, etc.)

## Les sites métropolitains ont été catégorisés en 4 grands types.

### LES «CŒURS DE NATURE »

#### Les sites protégés

- Sites en Natura 2000 (directive habitat),
- Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS),
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB),
- Sites classés,
- Sites du CEN Auvergne
- Espace de mobilité optimale du SAGE Allier aval

#### Les sites d'inventaires nationaux

- Sites inscrits,
- Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique,
- Bien UNESCO « Chaîne des puys-Faille de Limagne »
- Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

#### Les sites abritant des espèces ou habitats remarquables

- Sites connus abritant des espèces prioritaires\*
- Sites suivis par les partenaires : CPIE, LPO, Observatoire de la biodiversité... .
- Vergers conservatoires
- Patrimoine arboré remarquable
- Forêts présumées anciennes\*\* (espaces forestiers continus depuis au moins 250 ans)

### LES ZONES INTERMÉDIAIRES, LINÉAIRES, ZONES DE RENATURATION OU SITES RELAIS

#### Les espaces de nature "ordinaire"

*Ils sont identifiés par des limites en pointillés et mettent en avant des enveloppes plus que des sites bien délimités car peu connus spécifiquement...*

- Coulées vertes, chemins verts
- Bassin de récupération des eaux et surfaces en eau : ces secteurs sont potentiellement des zones de reproduction d'amphibiens, de repos ou de nourrissage pour les oiseaux
- Bords de cours d'eau : un tampon de 15 mètres a été effectué de part et d'autres des cours d'eau (trame bleue)
- Zones humides ( données non exhaustives)
- Parcs urbains, espaces verts avec espèces à enjeux ou vieux arbres
- Friches, délaissés SNCF ou d'entreprises : zones de refuge ou de nourrissage, expression d'une biodiversité spontanée
- Zones de jardins extensifs, zones de nature « ordinaire »

\* Espèces prioritaires :

- Espèces menacées : LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable) ; LRN : Liste Rouge Nationale;
- Espèces protégées : PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale
- Espèces liées à un programme de protection

\*\* Forêts présumées anciennes: cartographie réalisée par l'IPAMAC et le PNR des Volcans d'Auvergne



Pelouses à orchidées sur Montrognon, abritant notamment *Ophrys abeille*, *Ophrys bécasse*, *Ophrys araignée* (photo) (fleurs protégées).



Le sommet de Montaudoux est un pointement basaltique et pépéritique (formation volcano-sédimentaire).

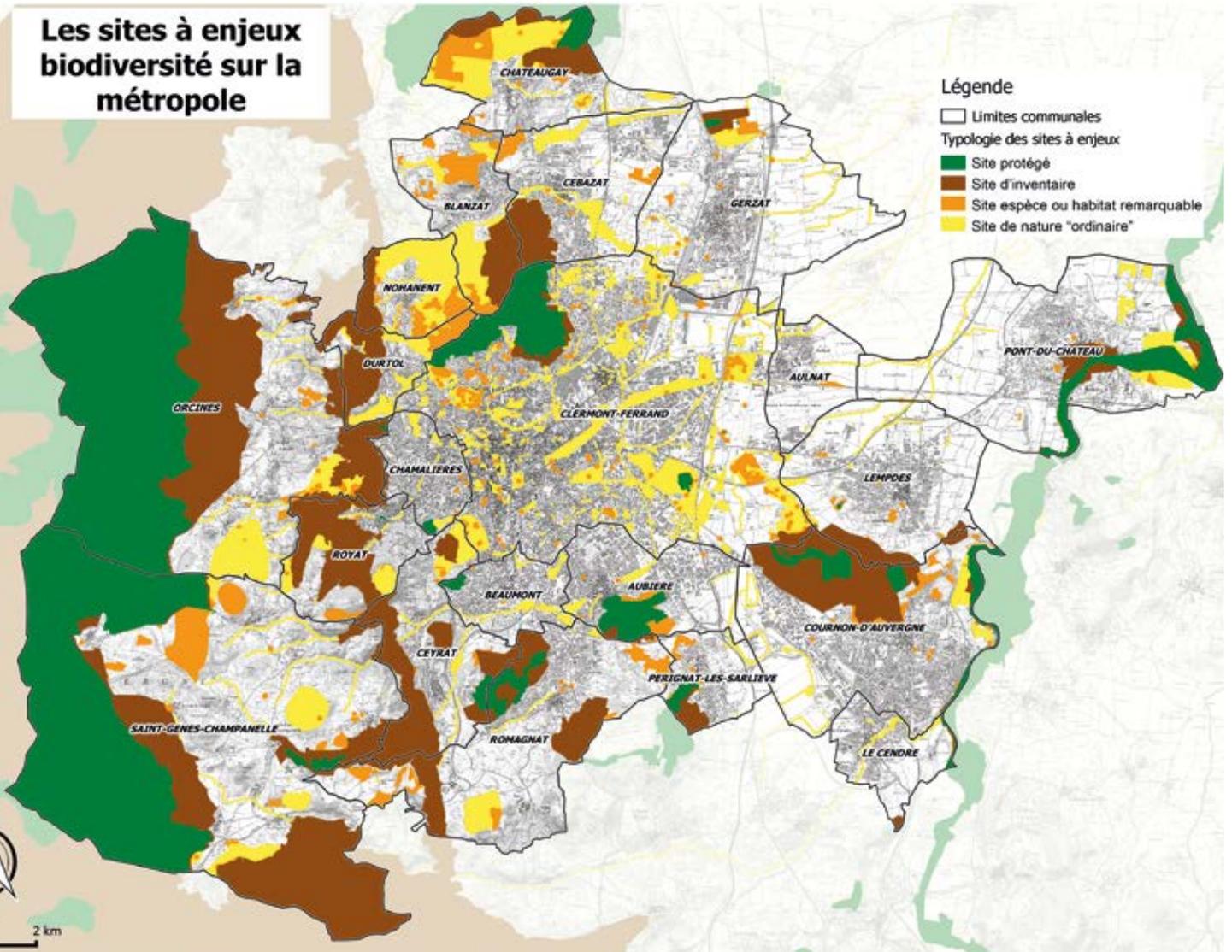


Le pâturage permet de maintenir des pelouses à orchidées et des activités agricoles péri-urbaines.



Vieux verger au pied de Montaudoux.

## Les sites à enjeux biodiversité sur la métropole



Sites à enjeux biodiversité sur la commune de Ceyrat

80% des propriétés publiques de votre commune constituent des secteurs à enjeux pour la biodiversité

Puy de Grave Noire

Puy de Montaudoux

ENS de la Chataigneraie

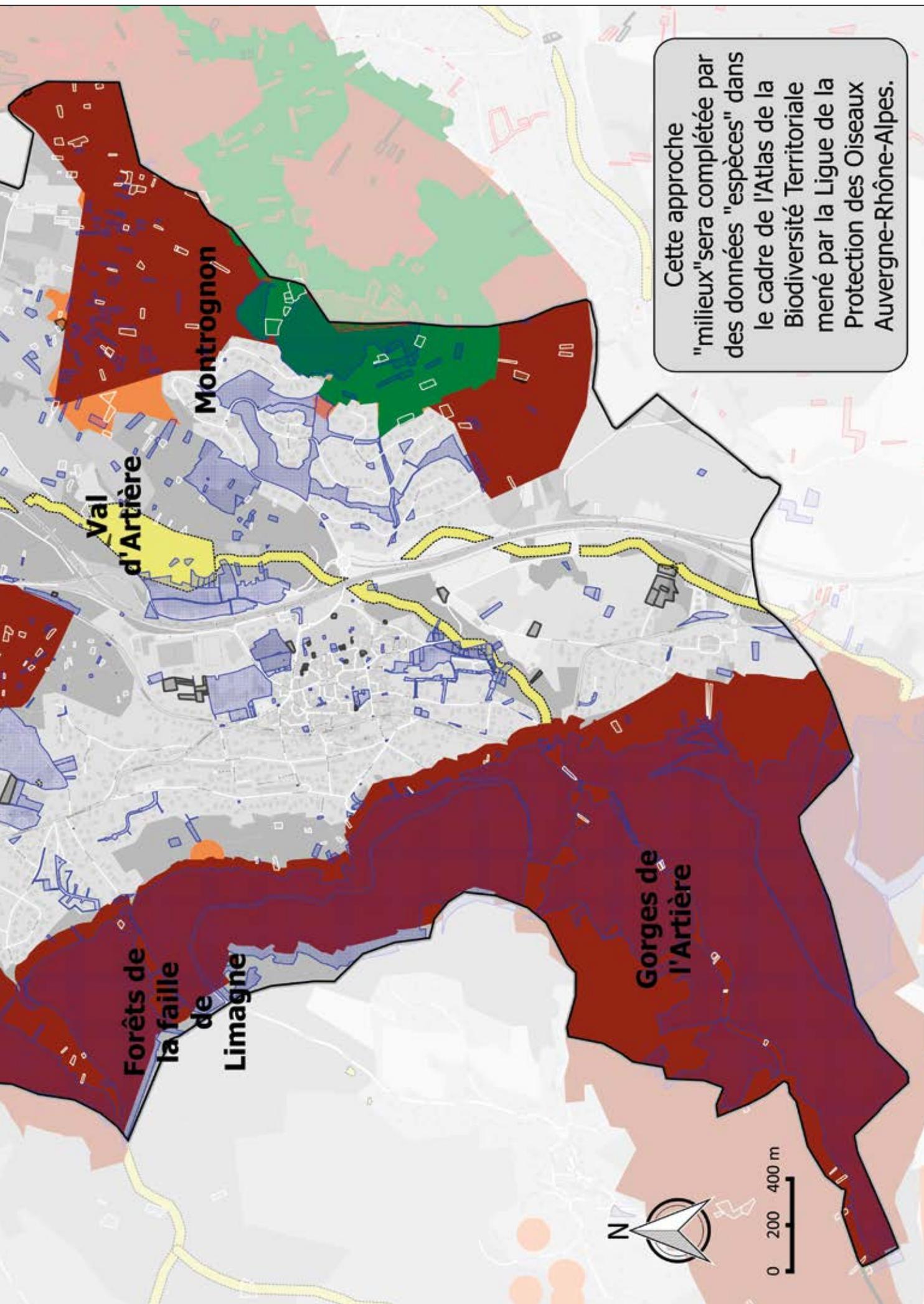
Boucherade

Légende

- Limites communales
- Propriétés commune de Ceyrat/Sectional
- Propriétés Epfsmaf
- Propriétés commune de Beaumont
- Propriétés commune de Romagnat
- Domaines\_propriétaires inconnus

Typologie des sites à enjeux

- Site protégé
- Site d'inventaire
- Site d'espèce ou d'habitat remarquable
- Espace de nature "ordinaire"



Cette approche "milieux" sera complétée par des données "espèces" dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Territoriale mené par la Ligue de la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes.



## LES GRANDS SECTEURS EMBLÉMATIQUES DE LA COMMUNE

### Les coteaux secs péri-urbains

#### [ENJEUX]

Le paysage entre la ville et la faille de Limagne est ponctué de buttes et donne une forte identité au territoire. Du Nord au Sud de la commune, le Puy de Montaudoux, Boucherade et les Puits de Montrognon marquent et maillent le territoire, sur une surface totale de 400 ha. Ces pointements sont également le témoignage d'activités anciennes qui perdure (pâturage), vergers, jardins ...Ce réseau écologique contribue à l'accueil de la faune et offre des zones de repos et de passage.

Dans le cadre de Natura 2000 sur Montrognon, une vaste animation foncière a permis la signature d'une convention de gestion entre le CEN Auvergne et de nombreux propriétaires. Cette action a permis le retour possible du pâturage et la maîtrise de l'embuissonnement, par l'installation d'un parc de pâturage utilisé par un éleveur de chevaux.

#### [ RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ? ]

##### 1/ Préserver et gérer leurs parcelles

Une centaine de parcelles communales ou sectionales éclatées couvre 26 ha de ces trois puits (7%). A ce titre, la Commune peut définir des modes de gestion durable : cultures sans pesticides, remise en pâturage, gestion des déchets,....

Globalement, une procédure de récupération des biens des domaines-propriétaires inconnus serait intéressante et permettrait d'augmenter le foncier communal sur les Puits de Montaudoux et de Montrognon.

##### 2/Soutenir un inventaire des arbres remarquables et du patrimoine fruitier, classer au PLU les arbres remarquables.

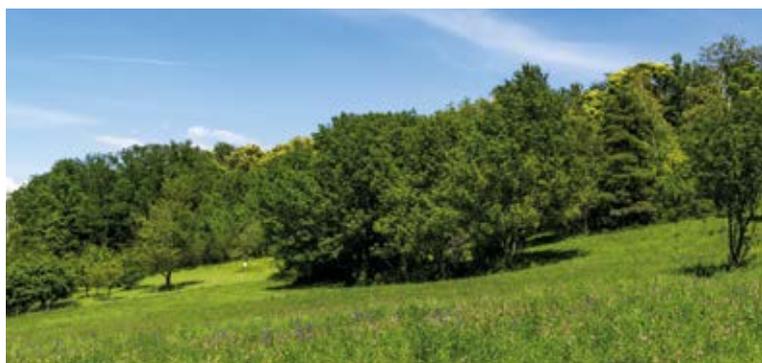
##### 3/ Agir pour la trame verte

La pérennité de ces écrans naturels est à inscrire dans le PLU en gardant des secteurs non constructibles pour maintenir un linéaire ou corridor écologique des pelouses des coteaux périurbains.

Il serait intéressant d'avoir une gestion durable de Montaudoux en continuité de l'Espace naturel sensible de la Chataigneraie de Beaumont.



*Le Puy de Montaudoux offre à la fois des secteurs de nature « sauvage » et des secteurs de jardins et vergers, formant un bel ensemble écologique péri-urbain.*

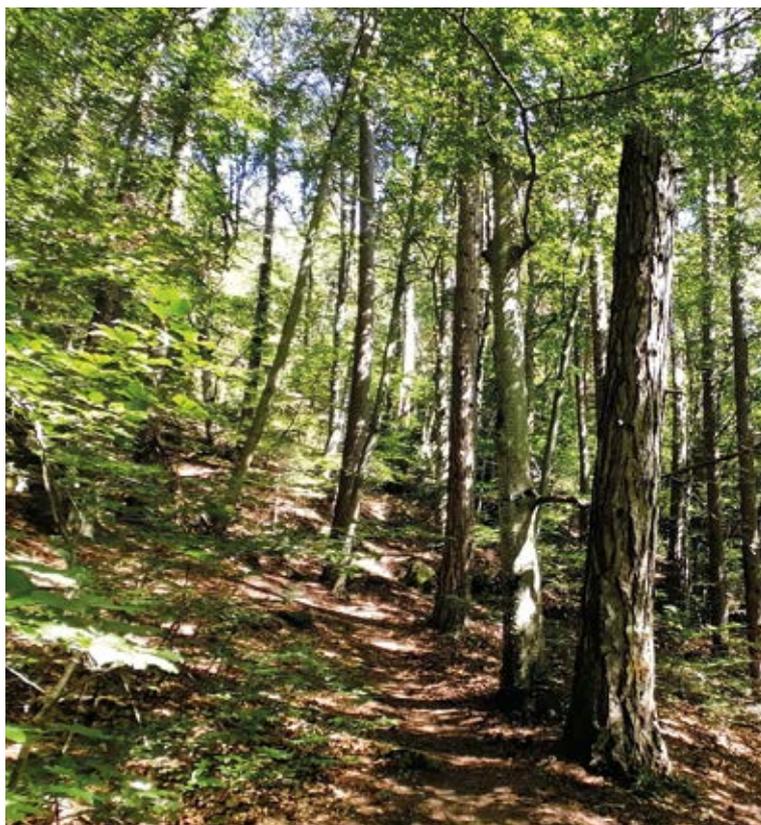


*La butte de Boucherade.*

# Les forêts de la Faille de Limagne

## [ENJEUX]

L'ensemble paysager et écologique de la Faille de Limagne est constitué de forêts denses souvent anciennes, principalement naturelles, constituées de chêne, hêtre, châtaignier, pin...entrecoupées de ruisseau constituant des vallons humides. Cette continuité paysagère marquant le contrefort de la chaîne des puys est rare et reconnu dans le label UNESCO.



*Les gorges de l'Artière sont typiques des vallons creusés dans le plateau des Dômes.*



*Forêt de Boisséjour.*

## [ RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ? ]

### 1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La commune de Ceyrat et les sections sont propriétaires de 180 ha de forêts de ce secteur (presque 40% des forêts). Sur ses parcelles, la commune peut définir les modalités de gestion dans le cadre des plans d'aménagement forestier.

Un bilan écologique pourrait être mené afin d'identifier les enjeux spécifiques. Des ilots de vieillissements des arbres pourraient être confortés pour augmenter l'accueil de la biodiversité.

## Les vallons humides

## [ENJEUX]

Plusieurs ruisseaux s'écoulent des vallons de la faille puis dans la vallée de l'Artière et forment une « trame bleue » peu répandue sur la Métropole clermontoise. En effet l'eau y est peu présente et les ruisseaux sont souvent enterrés ou recalibrés. Le Val d'Artière constitue donc une zone d'expression plutôt libre des ruisseaux, avant l'arrivée dans « l'étau » clermontois.



## [ RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ? ]

### 1/Préserver et gérer leurs parcelles

La commune ne possède que quelques parcelles couvrant 0,8 ha le long des ruisseaux. Sur ses parcelles, la commune peut définir les modalités de gestion : cultures sans pesticides, désenrochement, gestion des déchets et des plantes invasives,....

- Association loi 1901 à but non lucratif
- 1 équipe professionnelle
- 1 réseau d'adhérents et de bénévoles
- Intégration dans le réseau national des Conservatoires d'Espaces Naturels

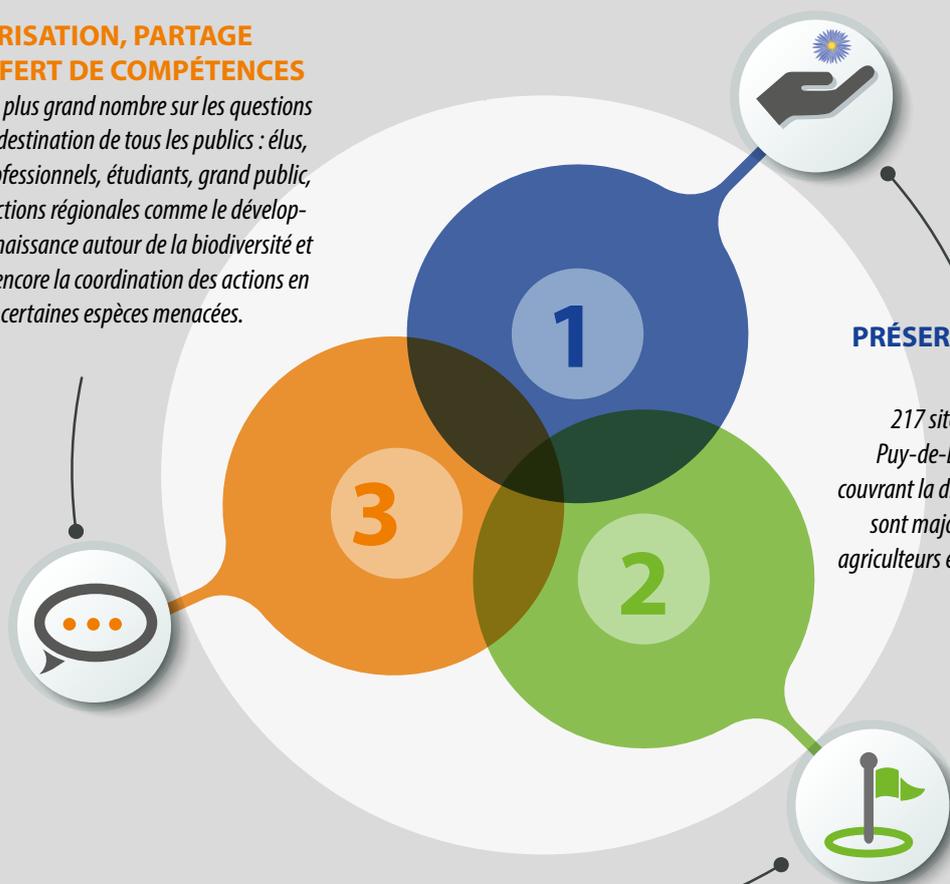
## 30 ANS D'IMPLICATION POUR LA BIODIVERSITÉ

### autour de trois axes



#### VALORISATION, PARTAGE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Sensibilisation du plus grand nombre sur les questions de biodiversité à destination de tous les publics : élus, scolaires, socioprofessionnels, étudiants, grand public, etc.. Pilotage d'actions régionales comme le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion ou encore la coordination des actions en faveur de certaines espèces menacées.



#### PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES

217 sites, plus de 1600 hectares sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal couvrant la diversité des milieux naturels. Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs et nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.

#### APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Expert membre de nombreux comités pour l'état et les collectivités locales, accompagnement et soutien des politiques publiques. Intervention comme opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre, animations des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000 ou des Contrats Territoriaux ou gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

#### CONTACT

Lucie Le Corguillé, chargée de projets  
Tél. 04 73 63 00 11 | Courriel : [lucie.lecorguille@cen-auvergne.fr](mailto:lucie.lecorguille@cen-auvergne.fr)  
[www.cen-auvergne.fr](http://www.cen-auvergne.fr)

